JEUDI 21 SEPTEMBRE. (N° 113) 13e ANNÉE — 1854.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et Mlle NIVERLET, libraires à Saumur.

ABONNEMENTS.

	Saumur.	par la poste.
Un an. . .	18f. »	24f. «
Six mois. .	10 »	13 «
Trois mois.	5 25	7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continués*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Marseille, lundi 18 septembre.

« Le *Journal de Constantinople* contient une communication officielle dans laquelle on dément la rupture de la Perse avec la Turquie. Cette communication a été faite sur la demande expresse de l'ambassadeur persan. — Havas.

THÉATRE DE LA GUERRE.

« Le 8, l'expédition attendait à l'Ile-des-Serpents la flotte anglaise, pour cingler, le lendemain, vers la Crimée.

» Outre les vapeurs détachés des flottes, trois services réguliers de Crimée à Constantinople ont été établis; ils sont faits par les paquebots des messageries du Lloyd et par les bâtiments turcs. »

Vienne, 18 septembre, 9 heures 1/2 du s.

« Une dépêche privée, parvenue à Vienne, annonce qu'Odessa serait bombardé de trois côtés à la fois. La date et les détails manquent. »

NOTA. Le journal anglais l'*Express* dit qu'à Odessa, le 7, les vapeurs qui croisaient devant cette ville avaient été renforcés de huit vapeurs de guerre de plus et avaient pris une position menaçante. — Havas.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* annonce l'arrivée de la reine Christine dans la Gironde à bord du navire français le *Newton*. — Havas.

EXTÉRIEUR.

HOLLANDE. — *La Haye*, lundi 18 septembre.

A l'ouverture des États-Généraux, le Roi a fait connaître dans un discours la situation politique, commerciale et financière de la Hollande.

« La Hollande, dit le discours de la couronne, reçoit des assurances d'amitié et de bienveillance de toutes les puissances, et sa neutralité sera strictement maintenue.

» La récolte s'est faite dans des circonstances heureuses et donne lieu d'espérer la réduction du prix des substances alimentaires.

» Le commerce de navigation et les constructions navales ne ressentent que très-faiblement l'influence des entraves de la guerre.

» Le développement des lignes télégraphiques et des chemins de fer, ainsi que l'amélioration des voies navigables seront également poursuivis.

» L'état des finances permettra la diminution des impôts dans une sage mesure commandée par la prudence.

» Le discours royal se termine par un appel à l'union et à la confiance mutuelle de toutes les fractions de la Chambre. » — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Angers. — On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 18 :

Cette nuit, les habitants d'Angers ont été réveillés par les cris *au feu!* et le rappel des tambours. Un incendie venait de se déclarer dans l'huilerie de M. Georget, située au pont Brionneau, tout près de la cascade de l'étang de Saint-Nicolas, et sur le versant opposé du plateau occupé par la minoterie de M. Raffray-Hays, détruite aussi il y a deux ans environ par le feu. Malgré la promptitude des secours apportés par les habitants, les pompiers, la gendarmerie et les soldats du 51e de ligne et de la remonte, on comprend aisément que le feu allumé dans un pareil endroit et alimenté par les matières qui devaient s'y trouver, ait dû faire de rapides et effrayants ravages. Aussi en très-peu de temps l'usine et la maison d'habitation ont été dévorées par les flammes. Celles-ci commençaient déjà à attaquer les maisons voisines, mais les énergiques et courageux efforts des travailleurs sont parvenus à arrêter les progrès de l'élément destructeur et à concentrer le foyer de l'incendie.

Cet incendie, qui s'est manifesté vers une heure et demie du matin, a été éteint vers quatre heures; mais les pompiers et nombre de travailleurs ont dû, par prudence, rester quelques temps sur le lieu du sinistre.

FAITS DIVERS.

On prétend qu'un inventeur a trouvé le moyen de lancer, avec un certain degré de précision, des fusées à la congrève, jusqu'à 10,000 mètres et que le système est soumis depuis quelque temps à des expériences sérieuses qui ont justifié les promesses faites. Nous ne reproduisons la nouvelle, il est vrai, que sous toute réserve. — Havas.

— Le général russe Bodisco est parti hier du Hâvre, par le chemin de fer se rendant à Rouen, d'où il se dirigera sur Evreux, résidence qu'il a choisie. — Havas.

— Si nous devons en croire le journal *l'Express*, le système calorique *Ericson* serait, quant à présent, abandonné par les expérimentateurs. D'après ce journal, les propriétaires de l'*Ericson*, renonçant à pousser plus loin leurs essais, vont convertir leur navire en un steamer ordinaire, par l'installation de deux chaudières. — Havas.

— On s'occupe, à Constantinople, d'organiser des hôpitaux supplémentaires, soit sur le Bosphore, soit à Péra. Tous les locaux assez vastes qui ne sont pas habités, ou ne sont pas d'un usage indispensable, ont été demandés au Gouvernement, afin de choisir dans le nombre ceux qui sont susceptibles de servir d'hôpitaux, moyennant les réparations qu'il faudrait faire pour les approprier à une pareille destination. — Havas.

— On écrit de la Savoie : — « Le propriétaire d'un terrain situé sur le versant nord de la colline qui sépare la vallée de Gyffre de celle de l'Arve, à deux kilomètres environ de Tamuges, avait observé, au milieu de cette propriété un emplacement de la circonférence de quelques mètres, dont la stérilité fut toujours constante, et d'où s'exhalait une odeur fétide, continuelle et souvent insupportable pour les travailleurs des champs voisins. Il y a quelques jours qu'une personne s'avisa d'approcher de cette partie du terrain une allumette enflammée et ne fut pas peu surprise de voir la flamme se propager sur une petite étendue. On s'empressa de creuser le sol à une profondeur d'un mètre environ, et, au moyen d'un pieu enfoncé perpendiculairement et retiré ensuite on obtint un jet de gaz d'une épaisseur ou diamètre de cinq à six centimètres qui, par le contact d'une allumette, s'enflammait spontanément avec une petite explosion et donnait une belle flamme blanche, avec une telle émission de chaleur que celle-ci eût pu suffire à la cuisson des pommes de terre. Ce gaz, parfaitement reconnaissable, à première inspection, par l'odeur fétide qu'il exhale avant sa combustion et par le dépôt abondant de souffre qu'en brûlant il laisse sur les bords de son petit cratère, ne peut être autre chose que de l'acide sulfhydrique, soit hydrogène sulfuré; le jet en est continu, et il ne cesse de flamber que

---

FEUILLETON

LA FERME MAUDITE.

TRADUCTION D'UNE NOUVELLE D'OSWALD TIEDEMANN.

(Suite.)

Un cri plaintif, aigu, perçant, un cri pareil à celui du goëland atteint par le plomb du chasseur et précipité dans la mer, avait, dans un moment de silence des éléments, traversé les airs dans lesquels il s'était perdu.

Edmond, debout et effaré, cherchant autour de lui et sur lui une arme, jetait un regard interrogateur sur son hôte; mais celui-ci était déjà retombé dans son fauteuil, et d'un œil atone regardait la flamme de la chandelle qui vacillait au courant d'un souffle de vent qui se glissait à travers une fente de la fenêtre.

Après un silence de quelques minutes, pendant lequel Edmond cherchait à vaincre ce vague sentiment de terreur qui s'était emparé de lui, le vieillard leva la tête, et dit d'une voix monotone, qui fit tressaillir le docteur, tant elle ressemblait peu à un accent humain :

— Vous serez forcé de passer la nuit ici. Je vais vous mener dans une autre chambre, où vous trouverez une botte de paille pour vous coucher.

Puis comme à cette offre Edmond faisait un mouvement.

— Je n'ai pas d'autre lit à vous offrir, continua le vieillard.

Et se levant sans attendre la réponse de son hôte, il prit la chandelle sur la table et fit lentement, et d'un mouvement presque mécanique, quelques pas vers la porte.

Edmond l'arrêta.

— Avant d'accepter votre proposition, lui dit-il, je vous prierai de me donner une explication sur ce cri singulier que nous venons d'entendre.

— Sur ce cri? — Quel cri? demanda le vieillard d'un air étonné.

— Comment, quel cri? reprit Edmond. N'avez-vous pas comme moi, entendu un cri plaintif, déchirant, lamentable, un cri qui vous a fait frissonner comme moi, bondir de votre chaise comme moi?

— Je n'ai, répondit le vieillard en secouant la tête, je n'ai entendu qu'un coup de vent qui a secoué la maison, et, si je me suis levé, c'est que je sais la maison si vieille, que j'ai eu peur qu'elle ne me tombât sur la tête.

— Vous essayez de me faire prendre le change, lui dit Edmond, mais je ne vous suivrai pas que vous ne m'ayez donné une explication suffisante, et cette explication, je veux, entendez-vous, *je veux*, que vous me la donniez.

— Vous *voulez?* dit le vieillard avec une espèce de sourire d'une effrayante ironie. Et qui donc vous donne, je vous prie, le droit de *vouloir?*

Le vieillard prononça ces paroles avec un tel ton de menace, qu'Edmond recula d'un pas...

Mais, en ce moment, le même cri se renouvela, plus strident, plus lamentable, plus douloureux.

Edmond laissa tomber sa main sur l'épaule du vieillard qu'il serra avec force.

— Me direz-vous encore que je me trompe? s'écria-t-il. Me direz-vous que ce cri est le vent qui pleure? Me direz-vous que vous pâlissez de peur que ce plafond ne vous tombe sur la tête? Oh! je vous le répète, Monsieur, je ne quitterai pas cette chambre que je n'aie l'explication de ce cri.

Le vieillard garda le silence, mais un étrange changement s'était opéré en lui; sa main, qui tenait le chandelier, était retombée pendante à ses côtés; et la lumière brûlait horizontale et prête à s'éteindre; sa tête avait fléchi douloureusement, inclinée sur sa poitrine haletante; tout son corps tremblait.

L'idée qu'un crime venait d'être commis ou était en train de se commettre, traversa comme un éclair l'esprit du jeune homme; mais en même temps il sentit combien en ce cas sa position devenait précaire.

Qui lui assurait que le fermier avait dit vrai lorsqu'il lui avait assuré qu'il était seul dans la maison? Il était vrai que depuis qu'il habitait Mühlberg, le docteur n'avait point entendu parler d'un seul meurtre commis; mais en s'interrogeant lui-même, il était forcé de s'a-

quand on met obstacle à sa combustion, en rompant son contact avec l'oxigène de l'air.

Cette découverte est d'autant plus intéressante qu'elle a rappelé au souvenir d'un vieillard centenaire que, sur ce même emplacement existait déjà, il y a 70 à 80 ans, une source d'*eau verdâtre* dont la propriété curative attirait un grand nombre de pèlerins affligés par la *gale* ou par d'autres maladies *cutanées*, et qui, après quelques ablutions, s'en retournaient complètement gueris. Le bon campagnard fatigué par les dégats que l'affluence des visiteurs causait sur ses propriétés, et méconnaissant la richesse que cette eau lui offrait avec ses ondes, l'enfouit complètement.

Le propriétaire actuel, plus avisé, voyant les nombreuses caravanes qui, de Samoëns, de Cluses, de Tanninges, etc., se succèdent jour et nuit pour jouir de la vue du phénomène, se contente de prélever sur la curiosité de chaque visiteur une petite redevance pour l'indemniser des dégats faits sur son terrain; il se propose, dit-on, de pratiquer des fouilles. — Havas.

— On a souvent parlé des excentricités anglaises; en voici une qui est racontée par la correspondance Lejolivet, et qui peut passer pour une des plus originales que l'on ait jamais signalées :

« M. Railing de Hampsire, dit la correspondance que nous citons, s'est trouvé parmi les victimes du dernier accident qui a eu lieu sur le chemin de fer de Brighton à Londres.

» Ses héritiers, après lui avoir convenablement rendu les honneurs de la sépulture, ont fait ce que font en pareil cas tous les héritiers, ils ont ouvert le testament du défunt, pour connaître, d'une manière exacte, la part qu'ils avaient respectivement à ses libéralités posthumes, car il est bon de dire que, de son vivant, M. Railing n'avait jamais donné un penny à aucun de ceux qui lui étaient attachés par les liens du sang, leur faisant entrevoir qu'ils seraient plus riches après sa mort.

» Quelle n'a pas été la stupéfaction des héritiers putatifs quand ils ont jeté les yeux sur les premières lignes testamentaires !

« Ceci est mon testament. Je donne et lègue tous » mes biens présents et à venir, meubles ou immeu- » bles, que je possède tant en Angleterre que sur » le continent, à l'administration du chemin de fer » sur le railway duquel j'ai eu le bonheur de trou- » ver la mort, cette heureuse délivrance de ma pri- » son terrestre. »

» Un peu plus loin, le testateur indique les motifs de sa dernière volonté. Il était frappé d'une idée fixe: c'est qu'il était fatalement destiné à mourir d'une mort violente, et la meilleure, selon lui, c'était celle que l'on trouve dans l'explosion d'une locomotive. Dans ce but, depuis qu'il y avait des chemins de fer en Angleterre, en Belgique, en France, on était sûr de le rencontrer dans tous les embarcadères; il n'y avait pas une station où il ne fût connu : son chapeau à larges bords, son carrick à triple collet, qu'il portait en toute saison, l'avaient signalé à tous les employés.

» Il s'était trouvé, le 8 mai, à la catastrophe de Notre-Dame-des-Flammes, sur la rive gauche de Versailles, et il avait, bien malgré lui, échappé à ce désastre; il raconte qu'il était à Fampoux et se trouvait captif dans le wagon submergé, où M. Lestiboudois eut la maladresse de le sauver à la nage. Il se trouvait encore sur le chemin de fer de Poitiers dans le wagon le plus rapproché de la voiture de M. Magne, ministre des travaux publics. M. Railing décrit avec le plus vif enthousiasme ces terribles accidents où il a vu la mort de si près, sans qu'il lui fût donné de l'obtenir.

» Toujours dans le même but, M. Railing était allé aux Etats-Unis, et avait fait des excursions sur l'Ohio, sur le Mississipi, sur l'Ontario, sur le Niagara, où de fréquentes explosions de *steamboat* n'avaient pas même pu emtamer son épiderme. Il était destiné à être broyé sous un wagon de la mère-patrie.

» On dit que les parents vont se pourvoir devant la justice pour casser ce testament comme entaché de démence; ils prétendent d'ailleurs que la compagnie en faveur de laquelle M. Railing a testé, se trouve classée, par le fait même de la mort du défunt, dans un des cas d'indignité prévu par la loi. Mais il est probable que le chemin de fer tiendra bon, malgré le proverbe :

« Hérite-t-on jamais de ceux qu'on assasine? »

CHRONIQUE LOCALE.

Il n'y a pas bien longtemps, on agitait dans un certain monde la grande question *des droits* et *des devoirs*. La discussion, comme il arrive toujours, si elle jeta quelques lumières, ne convertit pas beaucoup de dissidents; mais il en résulta toutefois ceci, que, dans la vie, à un point de vue général, il y a beaucoup plus de devoirs que de droits. C'est donc *du devoir* que généralement on doit s'occuper; car c'est en lui, et en lui seul, que se trouve le bonheur. — *Devoir et bonheur :* voilà toute la vie; et pour nous en convaincre, chers lecteurs, ouvrez un tout petit livre, qui vient de paraître à Angers; l'auteur est une demoiselle Saumuroise par la naissance et l'éducation première, Mlle Désirée Lesaulnier. Ce nom, à Saumur, n'est pas oublié. Tout homme d'un âge mûr, qui a passé son enfance au collége de notre ville, se rappellera, avec bonheur, un ancien professeur, enlevé trop tôt à l'enseignement : c'était le père de notre jeune auteur.

Mlle Lesaulnier, en publiant ce volume, n'a point entendu faire, comme elle dit elle-même, un cours complet de morale; elle a voulu seulement rendre la pratique de la religion, de la morale plus *saisissable*, pour ainsi dire, en la présentant aux jeunes personnes, sous une forme attrayante, — voilà son but; il nous semble qu'elle l'a merveilleusement atteint.

Du commencent à la fin, ce livre est un modèle de grâce ingénue; la pensée religieuse, grave et sevère, y apparaît partout sous une forme entraînante; l'expression, sans affèterie, est brillante, pure, correcte; — on en jugera par ce trop court emprunt que nous lui faisons : ce sont les dernières pages que nous venons de lire, nous sommes encore sous l'impression du bonheur qu'elles nous ont causé.

« Mes amies, priez pour vos parents, pour vos amis, pour ceux qui souffrent; demandez pour tous, santé, courage et verto. N'oubliez pas non plus cette douce et touchante pratique de prier pour les morts. Si ce souvenir vous a fait verser des larmes de regret, il vous rappellera aussi les misères de cette vie et les joies du Ciel.

» Un roi de France a dit : *Si la justice et la bonne foi étaient bannies de la terre, elles devraient se retrouver dans le cœur des rois.* Je serais presque tentée de vous dire : Si la prière était bannie de la terre, elle devrait se retrouver dans la bouche et dans le cœur de la jeune fille. Aimante et généreuse, elle a besoin de témoigner son affection, elle voudrait rendre heureux tous ceux qu'elle aime; faible et impuissante, d'elle-même elle ne peut rien; mais avec le secours de la prière, elle devient forte et puissante; et elle commande même le respect.

» Voyez-vous cette jeune fille agenouillée dans le temple de Dieu? A ses côtés est son père. Celui-ci depuis longtemps n'a prié; mais à la vue de sa fille si pieuse, si fervente, il s'est ému; il a deviné d'un regard que son enfant implore pour lui-même les bénédictions célestes, il l'en remercie dans le fond de son cœur; et, soyez-en sûres, dans ce moment, il se mêle du respect à la tendresse qu'il éprouve pour sa fille. »

Est-il rien de plus suave que ce langage du cœur? A chaque chapitre, à chaque page, vous trouvez cette douce effusion de l'âme.

Jeunes lectrices, ouvrez ce livre; vous y apprendrez à aimer Dieu, vos parents, et ceux auxquels le Ciel un jour vous unira. P. GODET.

Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur.

CONCOURS DE 1854.

PROGRAMME.

Dispositions générales.

ARTICLE PREMIER. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs, les éleveurs de bestiaux, les ouvriers et fabricants d'instruments aratoires et d'ustensiles d'exploitation perfectionnés.

ART. 2. — Un concours de labourage et un autre d'instruments et ustensiles d'exploitation rurale perfectionnés, aura lieu le dimanche 24 septembre 1854, à onze heures, dans la commune de Forges, canton de Doué, sur une pièce de terre appartenant à M Delavau, président du tribunal civil, exploitée par M. André Fremin, et dépendant de la ferme du Bois Barré.

Un concours d'animaux domestiques aura lieu sur la même pièce de terre et à la même heure.

ART. 3. — Les concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous Préfet, en son absence.

ART. 4. — MM. les membres de la Société Industrielle de Maine-et-Loire et de la Société impériale d'Agriculture, Sciences-et-Arts d'Angers, sont invités à honorer de leur présence ces solennités agricoles et à délivrer les prix aux vainqueurs.

Tous les Membres du Comice Agricole sont invités à assister à ce Concours.

ART. 5. — Des exemplaires du programme seront adressés à MM. les Maires de l'arrondissement et des communes limitrophes, avec prière de lui donner la plus grande publicité. Ceux de ces fonctionnaires qui sont à proximité sont invités à assister à ce Concours.

ART. 6. — M. le Sous-Préfet de Saumur est invité

---

vouer que, dans son insouciance habituelle, il s'était peu préoccupé de ce qui se passait dans les environs de la ville et même dans la ville elle-même.

Cependant, depuis quelques instants, le vieillard attachait un œil scrutateur sur le visage du jeune homme, et comme s'il eût deviné à sa physionomie ce qui se passait dans son âme :

— Non, Monsieur, dit-il, je vous le répète, il n'y a personne ici que vous et moi, et depuis vingt ans, vous êtes le premier étranger qui ayez passé le seuil de cette porte.

— Mais non, continua-t-il en frissonnant, je me trompe ou plutôt je mens, *elle* est venue, — *elle*...

Puis sa voix s'éteignit dans un murmure inintelligible.

Edmond attendit; il craignait, en interrogeant le vieillard, d'en avoir une réponse moins franche qu'en le laissant parler sous la pression du sentiment qui s'était emparé de lui.

Et, en effet, après quelques secondes, relevant sur son hôte ce même regard scrutateur, un instant voilé par ses paupières :

—N'êtes-vous pas de Mühlberg? demanda le vieillard.

— Je l'habite, mais je n'en suis pas.

— Vous n'êtes point de Mühlberg, répéta le vieillard, alors cela m'explique tout.

Edmond attendit encore.

— Vous êtes venu de loin? demanda le vieillard.

— De la capitale.

— Ah! c'est loin, la capitale, très-loin : 130 lieues au moins, je la connais très-bien, je l'ai habitée aussi, il y a longtemps de cela; oui, longtemps : vingt ans, peut-être.

Et le vieillard articula ces dernières phrases d'une voix étrange et comme se parlant à lui-même; on eût dit qu'à chaque parole qu'il prononçait, un poignard entrait plus avant d'une ligne dans son cœur; les lignes dures et sarcastiques qui donnaient à son visage cet air repoussant qui avait frappé Edmond à la première vue, s'étaient peu à peu détendues, pour ainsi dire, et changées en une expression indéfinissable de douleur; Edmond ne perdait pas un seul de ces changements et se sentait de plus en plus mal à son aise.

Ce malaise se traduisait par de fréquents regards jetés sur la fenêtre pour voir si l'orage n'allait pas cesser; mais l'orage, au lieu de diminuer allait en augmentant.

Puis, comme pour porter son inquiétude jusqu'à l'angoisse, ces mêmes cris qui deux fois s'étaient fait entendre, se renouvelaient avec une effrayante périodicité.

Le vieillard ne perdait pas une des sensations d'Edmond.

— Vous n'avez pas besoin de me craindre, dit-il, continuant de répondre à la pensée du jeune docteur. Il n'y a point, dans cette ferme, d'autres hommes que vous et moi, et j'ai soixante-dix ans.

— Mais enfin, — demanda Edmond, — au nom du ciel, qui pousse donc ces cris?

Le vieillard se tut.

— Car enfin, continua Edmond, vous ne pouvez pas nier que ce soient des cris humains?

— A quoi vous servirait-il de connaître ce mystère? dit le vieillard. Vous êtes ici par accident, vous n'y reviendrez jamais, selon toute probabilité. Dans quelques heures vous serez de retour à Mühlberg; demain vous y raconterez ce qui vous est arrivé cette nuit; après-demain vous l'aurez oublié.

— Mais, dit Edmond, pourquoi cette solitude dans laquelle vous vivez? Pourquoi, puisque vous êtes homme, ne pas vous mêler aux autres hommes, pourquoi?

Le vieillard étendit la main.

— Ceci est mon secret, dit-il.

Puis, d'interrogé se faisant interrogateur :

— Y a-t-il longtemps que vous demeurez à Mühlberg? demanda-t-il au jeune homme.

— Il y a six mois.

— Six mois!... Vous demeurez depuis six mois à Mühlberg, et vous n'avez pas encore entendu parler de moi?

— Non.

— Non, en effet, tout s'oublie, tout passe, tout s'éteint.

Puis, après quelques secondes de silence :

à donner son approbation au présent et à prescrire les mesures nécessaires pour le maintien du bon l'ordre, pendant le Concours.

Art. 7.—Les Membres du Comice pourront concourir. S'ils obtiennent des prix, leurs noms seront proclamés, mais les prix auxquels ils auraient droit resteront au Comice. Les primes accordées aux garçons de charrues et aux domestiques éleveurs de bestiaux seront seules délivrées.

Art. 8. — Des jurys différents, délégués par la Commissions des Concours, seront chargés de décerner les prix, pour chaque concours:

Le premier, pour le concours de labourage, sera composé de cinq membres;

Le second, pour le concours d'instruments aratoires et d'ustensiles d'exploitation, sera de trois membres;

Le troisième, pour le concours d'animaux domestiques, sera de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents jusques et y compris le dégré de cousin germain.

Art. 9.— Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture du concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

Concours de labourage.

Art. 10. — Ne seront admises à concourir que les charrues à versoir, attelées d'une ou deux bêtes de trait, conduites par le laboureur seul.

Art. 11.— A onze heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placeront de suite leurs charrues sur leurs lots, au point du départ et attendront le signal donné par un roulement de tambour.

Le travail durera une heure et demie et cessera à un second roulement.

Art. 12. — Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

Art. 13.— Le labour devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, mesurés sur la terre qui n'aura pas été remuée, pour les charrues attelées de deux bêtes, et douze centimètres, pour celles attelées d'une seule bête.

Art. 14. — Le Jury devra avoir égard à la force des attelages; à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des laboureurs, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 15. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice Agricole auront seuls le droit de parcourir le champ pendant la durée du labour et jusqu'à ce que le Jury ait terminé son travail.

Art. 16. — Cinq prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à dix-sept, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents.

Les prix seront:

1° Un tararo perfectionné;
2° Araire, n° 8, du Grand-Joseau;
3° Araire, n° 7, du Grand-Joseau;
4° Rouleau en pierre dure;
5° Herse Valcour, n° 2.

Celui des raboureurs qui aura remporté le premier prix, choisira parmi les objets offerts aux vainqueurs. Celui qui aura obtenu le second prix, choisira ensuite, et successivement les autres, dans l'ordre des nominations.

Chaque lauréat recevra en outre deux exemplaires d'ouvrages sur l'agriculture.

Art. 17. — Si c'est un garçon laboureur qui conduit la charrue d'un cultivateur, il recevra une prime en argent de:

Pour le premier prix	25 fr.
Pour le second prix	20
Pour le troisième prix.	15
Pour le quatrième prix	10
Pour le cinquième prix	5

Art. 18. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

Concours d'instruments aratoires et d'instruments d'exploitation rurale perfectionnés.

Art. 19. — Il sera décerné deux primes, l'une de quarante francs, l'autre de vingt, aux ouvriers et fabricants d'instruments aratoires et ustensiles servant à l'exploitation rurale perfectionnés, tels que charrues, herses, extirpateurs, ruches, barattes, coupe-racines, ou tous autres.

Ces prix ne seront accordés que pour des instruments perfectionnés et pouvant être vendus à des prix modérés.

Chaque concurrent ne sera admis que pour un seul instrument du même modèle; mais il pourra en présenter d'autres destinés à des usages différents.

Le prix de l'instrument devra être lisiblement écrit au-dessus et relaté dans le certificat dont il va être parlé. L'ouvrier qui aura obtenu une prime devra livrer l'instrument aux prix indiqué, s'il est demandé.

Art. 20.—Pour être admis à concourir, il faudra justifier par un certificat délivré par le maire de son domicile, sur l'attestation de trois notables habitants, que l'instrument a été confectionné par le concurrent.

Art. 21. — Les ouvriers qui présenteront au Concours des instruments ayant besoin d'être attelés, pour fonctionner, devront s'assurer d'un attelage pour les expérimenter devant le Jury.

Art. 22.—Si le meilleur des instruments ou ustensiles présentés n'était pas jugé digne du premier prix, le second seul serait délivré. Si le Jury décidait qu'aucun ne mérite de prix il n'en serait pas accordé.

Concours d'animaux domestiques.

Art. 23. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus depuis six mois, au moins, dans l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction, dans l'arrondissement.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 24. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 25.—Les animaux ayant obtenu des primes *aux Concours précédents donnés par le Comice de l'arrondissement de Saumur*, ne pourront être admis à concourir que pour une prime supérieure à celles qu'ils auraient obtenues dans les précédents Concours. Ceux qui y avaient obtenu une première prime précédemment, pourront en obtenir le rappel; mais la première prime serait accordée à l'animal qui viendrait immédiatement après eux, dans l'ordre de mérite.

Art. 26. — Les primes seront:

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés de 18 mois au moins,

Une première prime de. . . .	120 fr.
Une seconde de.	70
Une troisième de	40

Aux génisses de toutes races, âgées de 18 mois au moins, et n'ayant pas encore eu de veau,

Une première prime de. . . .	40 fr.
Une seconde de	30

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins,

Une première prime de	30 fr.
Une seconde de.	20

Aux truies de toutes races, âgées au moins de six mois,

Une prime unique de	30 fr.

Art. 27. — Il pourra être accordé, si le Jury le trouve convenable, aux domestiques ou enfants des éleveurs des animaux primés, de l'espèce bovine, des primes qui ne pourront s'élever à plus de:

Pour le taureau ayant obtenu la 1re prime.	10 f.
Pour celui qui aura obtenu la 2e. . . .	6
Pour celui qui aura eu la 3e	3
Pour la génisse ayant obtenu la 1re prime.	3
Pour celle ayant obtenu la 2e prime. . .	2

Art. 28. — Si dans l'une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée; mais sur la proposition du Jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres, et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par l'article 26 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché des prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés, des certificats constatant les primes obtenues.

Fait et arrêté, en Assemblée générale du Comice Aricole de l'arrondissement de Saumur, le 22 août 1854.

Le Secrétaire, BURY. *Le Président*, DU BAUT.

Vu et approuvé, par nous, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur,

A Saumur, le 26 *août* 1854.

Le Sous-Préfet, H. O'NEILL DE TYRONE.

— Puis-je vous demander qui vous êtes? reprit le vieillard.

— Je suis le docteur Edmond Sternwald, répondit le jeune homme un peu froissé de cette espèce d'interrogatoire qu'il subissait.

Mais bientôt ce sentiment fit place à celui d'un étonnement profond.

Le vieillard était à ses pieds.

— Un docteur! un médecin! s'écria-t-il, avec une espèce de délire. Oh! mon Dieu, la main de votre colère, qui était appesantie sur ma tête, se soulève donc enfin. Un médecin! un docteur! conduit ici par le hasard, par la Providence, par vous... Merci, mon Dieu!

Et le vieillard cacha sa tête baignée de larmes entre les genoux du docteur, stupefait.

La raison d'Edmond, qui, d'ailleurs, n'avait jamais été bien forte, commençait à chanceler sous tant d'émotions différentes.

— Mais qu'avez-vous donc à embrasser mes genoux, demanda-t-il au vieillard, levez-vous, au nom du ciel, car vous me rendez insensé.

— Vous êtes jeune, s'écria le fermier, demeurant avec obstination dans la même posture, — et votre cœur doit être généreux comme votre âge.

— Tout ce que vous voudrez, mais parlez, que demandez-vous, que désirez-vous, à quoi puis-je vous être bon?

— Ayez pitié d'un pauvre vieillard.

— Mais en quoi donc puis-je avoir pitié de vous?

— Vous êtes médecin, vous avez dit que vous êtes médecin.

— Eh bien! après?

— Eh bien! sauvez-là!

Edouard entrevit la vérité, comme, à la lueur d'un éclair, on entrevoit le paysage où l'on est égaré.

Ces cris plaintifs, cette émotion du vieillard, quand il s'était dit docteur, c'est bien cela, il tenait le fil du labyrinthe.

— Oh! dit-il, c'est une personne malade qui a poussé les cris que nous avons entendus, n'est-ce pas?

— Oui.

— Faites-la moi voir, tout de suite, à l'instant même, dit Edmond, en s'avançant dans la direction d'où venaient ces cris.

Le vieillard s'était levé, il hésitait, tout son corps était secoué par un tremblement convulsif.

— Non! sécria-t-il, non, ou plutôt pas encore.

— Et pourquoi?

— Oui, je le sais bien, continua le vieillard, vous êtes docteur, vous l'avez dit, et en cette qualité vous pouvez guérir un blessé d'une fracture, un fiévreux de la fièvre, une femme d'une migraine; vous avez, dans la mesure du pouvoir humain, toute puissance sur le corps, mais l'âme, quand l'âme se meurt, qu'y pouvez-vous?

— Je puis sonder les maux de cette âme, dit Edmond, je puis remonter à l'origine de sa souffrance, et quand je me trouverai face à face de cette douleur, l'interroger, la combattre, la vaincre. A ce point de la lutte, je ne sais ce qui arrivera; mais ce que je sais, c'est qu'il n'y aura point de milieu: je guérirai où je tuerai, de cela, je vous en réponds.

Ne remarquez-vous point l'effet étrange qu'il produisait? Nous vous l'avons dit, et vous vous le rappelez, le docteur Sternwald était un homme médiocre. Cet homme s'était trouvé cent fois en face de scènes poignantes de la vie ou des angoisses de la mort. Eh bien! les plus terribles catastrophes avaient passé devant lui sans éveiller dans son âme la moindre énergie, — et voilà que tout-à-coup il sortait de sa torpeur habituelle par des paroles qui ressemblaient à de l'éloquence, prononcées avec un accent qui paraissait plein d'émotions.

C'est qu'il est certaines situations extrêmes où les natures les plus apathiques s'exaltent, et Edmond était dans une de ces situations-là.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 19 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 98 30.
3 p 0/0 sans changement. — Fermé à 74 70

BOURSE DU 20 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 98 75.
3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 74 85.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie des nominations dans la magistrature, ainsi qu'une dépêche de Bordeaux du 19 septembre annonçant l'arrivée de l'Impératrice dans cette ville. — LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont attendues ce soir à Paris. — Havas.

Vienne, mardi soir, 19 septembre. — La nouvelle donnée hier du bombardement d'Odessa, paraît douteuse, une lettre du 10 n'en disant rien. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1er au 15 septembre.

NAISSANCES. — 1er, Paul-Jules Besson, rue de la Visitation; — 4, Alphonse-Edouard Nanceux, rue de la Comédie; — 5, Marie Louise Vesseron, rue de Fenet; — 6, Albert-Marie Gallard, rue Verte; — Louis Blandin, rue Braud; — 8, Louis Gané, rue de la Visitation; — 9, Louise-Andrée-Eugénie Boutineau, rue de Bordeaux; — 12, Hermance-Clarisse Berger, faubourg de la Croix-Verte; — 13, Juliette B lin, rue de Fenet.

MARIAGES. — 4, Frédéric Vocel, menuisier, de St-Florent, a épousé Adèle Louise Davou, de Saumur; — 5, Christophe-Jacques-Hippolyte Poirson, ferblantier, a épousé Sophie Jovier, buraliste, tous deux de Saumur; — 11, Pierre-François Dunais, scieur de long, a épousé Antoinette Delanoue, couturière, tous deux de Saumur; — François Rager, tailleur de pierres, a épousé Louise Chevallier, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1er, Pélagie-Françoise Malfrand, 11 mois, rue de Fenet; — Victoire Royer, domestique, 29 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 2, Pasquier, mort-né, à Beaulieu; — Marie Bribard, 46 ans, femme Boueteau, rue Saint-Jean; — 4, Speitel, mort-né; — Pierre-Marin Renard, journalier, 54 ans, rue de la Montée-du-Fort; — 6, Marie Marcous, rentière, 82 ans, veuve Marin, rue Saint-Nicolas; — 8, Léonore Fischer, 15 jours, rue Duncan; — Jeanne Reveau, 63 ans, femme Raisneau, rue de la Visitation, — Gabriel-Auguste Revelière, capitaine-adjudant-major au 3e léger, 39 ans, à Gallipoli.

PARFUMERIE GLYCÉRIQUE DE BRUÈRE-PERIN, *approuvée par la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.*

Si, comme on n'en peut douter, les médicaments qui sont revêtus de l'approbation de l'Académie impériale de médecine, ont des droits légitimes à la confiance des médecins et des malades, il est à désirer que des garanties analogues soient données aux personnes qui font usage de préparations hygiéniques pour la conservation de leur santé. M. *Bruère Perin* est entré dans cette voie de progrès en soumettant ses produits à base de Glycérine au jugement du corps savant compétent, et le public l'en récompense par l'empressement qu'il met à s'en servir.

VINAIGRE DE BRUÈRE-PERIN, *aromatique et dulcifié.* Il remplace avec avantage toutes les préparations comestiques analogues, parce que l'action irritante et siccative que les eaux de Cologne et les vinaigres *seulement aromatiques*, exercent sur les personnes dont la peau est irritable, se trouve neutralisée, dans celui-ci, par sa combinaison avec la glycérine, principe essentiellement pénétrant et assouplissant.

SAVON DE BRUÈRE-PERIN, *à la Glycérine.* Ce savon, qui ne durcit pas, pénètre et assouplit la peau, préserve les mains de crevasses et de gerçures et facilite singulièrement le mouvement des doigts des personnes qui s'exercent sur le piano.

PATE DE BRUÈRE-PERIN, *à la Glycérine.* Cette pâte onctueuse est employée par les personnes dont la peau delicate et susceptible ne peut supporter le contact d'un savon quelque dulcifié qu'il soit; aussi est-elle préférée aux pâtes d'amandes, solides ou liquides, car elle a sur elles l'avantage de préserver les mains des crevasses et des gerçures, tout en les blanchissant et en assouplissant la peau.

L'ODONTINE et L'ELIXIR ODONTALGIQUE sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. L'honorable et savant membre de l'Académie de médecine qui en est l'auteur et qui a voulu les couvrir de l'autorité de son nom, a consigné dans l'instruction qui les accompagne, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

La Parfumerie Glycérique, l'Odontine et l'Elixir Odontalgique se trouvent à PARIS, rue Saint-Honoré, 154, en province et à l'etranger chez tous les principaux parfumeurs.

Dépôt à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Etude de Me CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

D'un exploit de Me Mauriceau, huissier-audiencier à Saumur, en date du dix-neuf septembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré,

Il appert:

Que dame Lolotte-Claire Dermis, sans profession, épouse du sieur Noël Vivien, marchand, domiciliée avec lui à Saumur, mais résidant en ce moment à Parthenay, chez sa mère,

A formé contre soudit mari une demande en séparation de biens par devant le Tribunal civil de Saumur,

Et qu'elle a constitué sur cette demande Me Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, qui occupera pour elle.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 20 septembre 1854.

(514) CHEDEAU.

ANTIER

Facteur chef aux Messageries impériales

LOUE DES CHEVAUX

ET DES VOITURES A VOLONTÉ.

S'adresser, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 10, ou chez ARMENOUX, en face l'hôtel de *Londres*, à Saumur. (515)

A VENDRE

En totalité ou en deux lots,

1° Une MAISON, située au Pont-Fouchard, au lieu dit les Sables, commune de Bagneux, avec cellier, cour, puits et jardin, le tout d'une contenance de 3 ares 60 centiares.

2° Et un TERRAIN propre à bâtir, situé au même lieu, contenant 5 ares, ayant une façade de 12 mètres 68 sur la route.

S'adresser à Me CHASLE, notaire à Saumur. (509)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou au 1er novembre 1854,

Une MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Pavillon, n° 5,

Et un vaste magasin dans la même rue.

S'adresser à M. PATERNE, rue du Pavillon, et à Me LEROUX, notaire.

M. LÉON CAZEAUX,

Médecin dentiste à Tours,

A l'honneur d'informer ses clients qu'il sera à Saumur, hôtel *Budan*, toute la journée du lundi 25 courant.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, entre cour et jardin, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Nicolas, n° 24, précédemment occupée par M. le général de Goyon. (474)

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Au château de Joreau, commune de Gennes, le 1er octobre, heure de midi.

Il sera vendu divers meubles, charrue Dombasle, hache-paille, machine à battre à bras.

On paiera comptant, cinq pour cent en sus. (510)

Fabrique de corsets orthopédiques ordinaires.

Rue Royale, n° 6, à Tours.

Mme CAZEAUX a l'honneur d'informer les Dames de Saumur, qu'elle se trouvera à l'hôtel *Budan*, lundi 25 courant. (513)

Etude de Me LABICHE, avoué à Saumur, et de Me CHASLE, notaire en la même ville.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION PUBLIQUE,

Le dimanche 1er octobre 1854, à midi,

En l'étude de Me CHASLE, commis à cet effet:

1° Une RENTE FONCIÈRE de 200 francs, au capital de 4,000 fr., exempte de retenue, due par M. Jean Rondenet fils, meunier à Varennes-sous-Montsoreau. Mise à prix 3,600 francs;

2° Une autre RENTE FONCIÈRE de 45 francs, au capital de 900 fr., exempte de retenue, due par M. François Lemoine, garde-champêtre à Varennes. Mise à prix 800 francs;

Et une créance de 100 fr., due par Pierre Orry, cultivateur à Varennes. Mise à prix 30 francs.

S'adresser pour les renseignements audit Me CHASLE. (483)

INJECTION SAMPSO, 4 fr. guérit en 3 jours maladies *secrètes. Bon préservatif.* Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. *Expédie.*

Saumur, P. GODET, imprimeur.

BUREAUX A PARIS, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 12.

Envoyer franco un Bon de Poste au nom de M. L. FAVRE, directeur.

ON S'ABONNE CHEZ LES LIBRAIRES, ET AU BUREAU DE L'*Echo Saumurois.*

4 FRANCS PAR AN POUR LA FRANCE.

MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES,

JOURNAL MENSUEL DES DÉCOUVERTES, PROCÉDÉS ET RECETTES,

Contenant le Résumé de tout ce qui se publie en France et à l'Etranger, de nouveau, d'applicable et d'utile.

Par la variété et le nombre des articles que publiera le *Moniteur*, il remplacera un Journal d'Agriculture, de Jardinage, d'Industrie manufacturière et commerciale, des Inventions, d'Hygiène, d'Economie domestique, de Médecine et Chirurgie domestiques, de Médecine vétérinaire, de Jurisprudence usuelle, de Compte-rendu de l'Académie des Sciences, etc.

SOMMAIRE DU MOIS DE MAI.

Calendrier, pour le mois de juin, du Cultivateur, de l'Horticulteur, de l'Irrigateur et de l'Apiculteur. — Méthode générale et nouvelle pour l'enseignement et l'amélioration de l'Agriculture. — Des veaux pour la boucherie. — Culture du Maïs. — Engrais. — Les Résidus de Crins. — Premiers Travaux de la Société zoologique d'acclimatation. — Méthode sûre pour apprécier le poids des Animaux vivants. — Quelles sont les réparations locatives ou de menu entretien principalement pour les exploitations agricoles, à la charge des locataires? — Culture du Fuschia en plein air. — Emploi du Guano liquide pour le jardinage. — Pour avoir de belles Plantes de jardin. — Guérison de la Maladie du Pêcher, appelée *blanc* ou *meunier*. — Aversion des Arbres à fruits pour certains corps. — Culture de la vigne, d'après le procédé de M. Persoz. — Destruction des Fourmis. — Les Gaules de Louhans. — Pour raccommoder la porcelaine. — Pour couper la fonte. — Pour utiliser de suite du bois de charpente vert. — Pour enlever les vieilles Peintures qui se trouvent sur du bois. — Pour fabriquer une Encre qui n'oxyde pas les plumes métalliques, inaltérable par les acides, par l'eau, et ne faisant aucun dépôt. — Préparation de la Paille pour la rendre propre à remplacer le crin et la laine dans les matelas, par M. Lehmann. — De l'action de l'air filtré sur la fermentation et la putréfaction. — Remède contre le choléra. — Pour guérir la migraine. — Pour guérir la goutte. — Liniment savonneux composé pour les humeurs scrofuleuses. — Laryngite couenneuse ou croup. — Onguent cératé pour les crévasses de la Peau. — Pommade contre les Brûlures. — Pommade contre les Hémorrhoïdes. — Emplâtre stimaulnt. — Liniment stimulant pour les Rhumatismes. — Liniment volatil pour les Foulures. — Conservation des Œufs. — Moyen d'essayer la qualite du Lait. — Conservation du Lait. — Procédé de M. de Lignac pour la conservation du Lait. — Pour enlever au Vin le goût d'aigre. — Pour améliorer un Vin vert. — Pour enlever au Vin le goût de fût. — Boisson de Cosses de Pois vert. — Vin de Cerises. — Ratafia des quatre fruits. — Ratafia de Cerises. — Ratafia de la Ménagère. — Ratafia de Framoises. — Académieq des Sciences. — Sciences applicables aux Arts. — De l'iode. — Manière de mettre le feu aux Mines par l'électricité. — Photographie sur papier. — Télégraphe imprimant. — Télégraphe transatlantique sous-marin. — Pour purifier les Alcools. — Laine végétale tirée des feuilles du Pin Sylvestre. — Traitement de la gale du mouton, par M. Gautier, médecin-vétérinaire de l'arrondissement de Béziers. — Mélanges. — Lune rousse. De son influence sur les phénomènes de la végétation. — Bulletin commercial.

Le *Moniteur* est publié le 25 de chaque mois, à dater de janvier 1854.

Chaque Livraison, composée de 32 pages in-8°, sera accompagnée d'un calendrier mensuel du Cultivateur, de l'Horticuteur, et d'un bulletin commercial pour les céréales, les eaux-de-vie, et les bestiaux sur les marchés de Foissy et de Sceaux.

Les Livraisons de l'année formeront un beau et fort vol. in-8°, avec une table.

Les 10,000 premiers Souscripteurs inscrits recevront une Carte de la Turquie.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné